

Réservé à la municipalité demande no : _____

Au moment de déposer votre demande de permis, il est obligatoire de fournir tous les renseignements et documents subséquents. Ils seront nécessaires afin de compléter la demande et d'entamer l'étude du projet. Il est important de déposer la demande de permis complète au moins deux semaines avant le début des travaux. Toutefois, il est important de savoir que la municipalité dispose de 30 jours, après le dépôt de la demande complète, pour donner une réponse. L'inspecteur est aussi en droit de demander tout autres documents nécessaires à la bonne compréhension du projet.

Cochez l'une des cases : Piscine hors-terre Piscine creusée Piscine gonflable Spa

SECTION A – Identification de l'emplacement

Adresse : _____

SECTION B – Identification du requérant

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

SECTION C – Identification du propriétaire (à remplir seulement si différent de la section B)

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

SECTION D – Renseignement généraux

Exécutant des travaux

Nom de la compagnie : _____

Nom de la personne responsable à contacter

Prénom : _____ Nom : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Durée probable des travaux

Début : _____ / _____ / _____ Fin : _____ / _____ / _____
année mois jour année mois jour

Coût approximatifs des travaux : _____ \$

Description des travaux et détails supplémentaires utiles à la bonne compréhension du projet :

SECTION E – Caractéristiques de l'ouvrage

Dimension ou diamètre : _____ Présente d'une Thermopompe : oui non

Hauteur de la paroi : _____ Cour latérale droite

Capacité du SPA : _____ Cour latérale gauche

À l'intérieur d'un abri : oui non Cour arrière

Filtre : _____

SECTION F – implantation de l’ouvrage

Distance de la piscine ou du SPA par rapport à :

Ligne de lot avant (emprise) : _____

Latérale droite : _____

Latérale gauche : _____

Arrière : _____

Résidence : _____

Bâtiment accessoire : _____

Entre le filtre et la piscine : _____

Thermopompe : oui non**SECTION G – Clôture et enceinte**

Hauteur clôture : _____

Distance libre verticale : _____

Distance entre sol/ clôture : _____

Matériau : _____

Distance libre horizontale : _____

Mur existant utilisés comme section d’enceinte : _____

SECTION H - Sécurité

Article de sécurité : _____

Couvercle verrouillé pour le spa : oui non**Accès à la piscine**Échelle munie d’une portière de sécurité : oui nonÉchelle protégée par une enceinte : oui nonPlateforme protégée par une enceinte : oui nonTerrasse rattachée à la résidence dont la partie ouvrant sur la piscine est protégée par une enceinte : oui non**Porte**Munie d’un verrou automatique : oui nonFermeture automatique : oui non**PIÈCES ET DOCUMENTS EXIGÉS EN SUPPORT À LA DEMANDE**Plan d’implantation REÇUDate de réception : _____ / _____ / _____
année mois jour**RESPONSABILITÉ DU DÉTENTEUR DE PERMIS OU DE CERTIFICAT (REQUÉRANT) ET DU PROPRIÉTAIRE**

- Tous actes, travaux ou activités doivent être réalisés par le requérant et le propriétaire en conformité des déclarations faites lors de la demande ainsi qu’aux conditions stipulées au permis ou certificat émis. Les dispositions des règlements d’urbanisme ainsi que les exigences des diverses lois et règlements applicables doivent en outre être respectées par ces personnes.

- Le requérant et le propriétaire doivent faire approuver par l’Inspecteur avant leur exécution toute modification à des actes, travaux ou activités autorisés en vertu d’un permis ou certificat, ainsi que toute modification à des plans et devis ou tout document ayant été soumis pour obtenir un permis ou certificat.

- Les dispositions des règlements doivent être satisfaites non seulement au moment de l’émission du permis ou du certificat, mais en tout temps après leur délivrance.

- Le requérant et le propriétaire doivent s’assurer de la portée des règlements d’urbanisme de la Municipalité et le fait pour la Municipalité d’exiger un permis ou certificat ne les dispense pas de cette obligation ni d’obtenir tout permis requis

d’une autre autorité compétente.

DÉCLARATION

Le soussigné déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et s’engage à déposer tous les documents requis à la présente demande. Le soussigné déclare également avoir pris connaissance de la procédure et de la réglementation municipale applicable en vigueur. Enfin, le soussigné comprend que le présent formulaire ne constitue pas un permis ou un certificat d’autorisation.

Signature : _____

Début : _____ / _____ / _____
année mois jour

L’inspecteur en bâtiment et en environnement est disponible les lundi et jeudi entre 8h00 et 16h30 à l’Hôtel de Ville. Vous pouvez également le contacter au 418-588-6854 ou par courrier électronique à l’adresse : info@st-victor.qc.ca